

23 MAI 2019

Lancement du Volontariat Territorial en Entreprise (VTE)

Paris, le 23 mai 2019 – Lors du Conseil National de l'Industrie du 23 mai, Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, et le Directeur général de Bpifrance, Nicolas Dufourcq, ont officiellement lancé le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE).

A cette occasion, le site internet du dispositif - www.vte-france.fr – a été dévoilé. Il doit permettre aux étudiants ou jeunes diplômés d'écoles et d'universités de candidater sur des offres d'emplois proposées par des PME et ETI implantées notamment dans les Territoires d'industrie. L'Etat et Bpifrance se sont fixé un objectif de 100 VTE signés pour la rentrée de septembre 2019.

Annoncé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie du 22 novembre dernier lors du lancement de l'initiative Territoires d'industrie, le Volontariat territorial en entreprise (VTE), inspiré du dispositif VIE (Volontariat international en entreprise), vise à inciter les jeunes talents à orienter leur carrière vers les PME et ETI industrielles françaises.

Le VTE s'inscrit pleinement dans l'axe « recruter » de l'initiative Territoires d'industrie et a vocation à faire valoir auprès des étudiants les opportunités de carrière offertes par les PME et ETI hors des grandes agglomérations. Moteurs de créations d'emplois, elles jouent un rôle structurant pour les territoires, mais éprouvent des difficultés à attirer et fidéliser : d'après une étude publiée en novembre 2017 par Le Lab Bpifrance, 90% d'entre elles ont des difficultés pour recruter des talents, et pour 57 % ces difficultés vont jusqu'à entraver leur croissance. Le phénomène est d'autant plus marqué que l'on s'éloigne des grandes métropoles.

Dans ce contexte, le VTE a vocation à participer pleinement du renouveau des entreprises de la French Fab en incitant les étudiants ou jeunes diplômés des écoles de commerce ou d'ingénieurs et d'universités à y acquérir une connaissance fine de l'entreprise et de ses métiers. Le VTE leur propose une immersion dans la vie d'une PME en exerçant immédiatement des responsabilités importantes aux côtés du ou de la dirigeant(e), et leur permet de bénéficier d'une expérience enrichissante voire déterminante pour leur entrée dans la vie professionnelle. Pour le chef d'entreprise, le VTE offre une opportunité d'attirer des jeunes talents, porteurs de regards nouveaux et de compétences spécifiques, qui permettront d'accompagner les transitions de l'industrie française, participant ainsi au renforcement de son attractivité.

Le VTE s'adresse aux étudiants et jeunes diplômés de niveau bac +2 à bac +5 et consistera en une expérience d'au-moins un an, qui pourra prendre la forme d'un contrat d'apprentissage pour les étudiants, d'un contrat à durée déterminé ou d'un CDI classique pour les jeunes diplômés et qui seront rémunérés par l'entreprise. La première promotion démarrera dès la rentrée de septembre, avec un objectif d'une centaine de contrats signés. Après cette première expérimentation, l'objectif cible est de 2000 VTE par an.

La réussite du dispositif repose sur trois piliers. D'une part, les établissements d'enseignement supérieur partenaires mobilisés pour accompagner les étudiants et jeunes diplômés dans cette démarche. Parmi les premiers à s'être engagés figurent l'Emlyon business school, Y Schools Troyes, European Business School Paris, l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, les écoles de l'institut Mines Telecom, Hautes Etudes Sorbonne Art et métiers et l'Université de technologie de Belfort Montbéliard. D'autre part, Bpifrance, en tant que banque publique d'investissement, côtoie un important réseau d'entrepreneurs vers lequel elle s'est tournée pour les inciter à recruter un VTE dès septembre. Enfin, les Territoires d'industrie, dont plusieurs se sont manifestés, sont



volontaires pour promouvoir ce dispositif auprès de leurs entreprises. Les collectivités territoriales sont invitées à participer au succès du VTE en mettant en place des dispositifs pour les jeunes pouvant faciliter notamment leur mobilité ou l'accès au logement.

Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance, a déclaré : « Avec le VTE, nous voulons nous adresser aux étudiants et jeunes diplômés français, et les intéresser au formidable potentiel de croissance et de créativité des PME et ETI des territoires. Une telle expérience est formatrice pour la vie, parce que dans une structure à taille humaine, on exerce des responsabilités importantes rapidement, et la croissance y est palpable. Et parce que nos PME et notre industrie ont besoin de ces talents pour avancer, pour se transformer et entrer dans l'ère du digital, nous sommes convaincus que cette expérience est gagnant-gagnant pour tous. Bpifrance sera pleinement mobilisé pour qu'entrepreneurs de la French Fab et étudiants et jeunes diplômés fassent de ce dispositif un succès. »

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> -

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

Contacts presse :

Bpifrance
Anne-Sophie de Faucigny
Tél. : 01 41 79 99 10
as.defaucigny@bpifrance.fr

Nathalie Police
Tél. : 01 41 79 95 26
nathalie.police@bpifrance.fr